

Nos réf. : 09/CRAT A.758-AN
BB

Le 10 février 2009

Avis relatif à la demande de permis unique portant sur l'implantation de trois éoliennes en extension du parc éolien à DOUR et à QUIÉVRAIN

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné l'étude d'incidences sur l'environnement de la demande de permis unique visant l'implantation de trois éoliennes en extension du parc éolien existant de Dour et Quiévrain.

La demande de permis unique émane de la s.p.r.l. Ventis.

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études CSD Enviro Consult, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 15 décembre 2008.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 10 février 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone agricole au plan de secteur ;

Considérant que le projet concerne une seconde extension du parc éolien existant de Dour et Quiévrain par l'implantation de trois éoliennes supplémentaires au sud du parc entre les entités de Baisieux et Elouges. Le parc éolien existant compte sept éoliennes ;

Considérant que le sol et le sous-sol ne présentent pas de risque d'effondrement minier, mais que les risques karstiques ne sont pas nuls. Une étude de sol a cependant été réalisée par le demandeur et a démontré la nécessité de recourir à des techniques particulières de stabilité ;

Considérant qu'il est prévu de raccorder les éoliennes au poste de raccordement existant d'Elouges, que le raccordement a déjà été réalisé lors

de l'implantation des premières éoliennes et que la capacité du poste est suffisante ;

Considérant que le projet d'extension ne présente pas d'impacts supplémentaires sur le paysage et sur le patrimoine ;

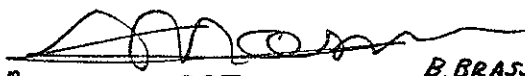
La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'extension du parc éolien de Dour et de Quiévrain tel que présenté.

La CRAT regrette cependant que le parc éolien fasse l'objet de plusieurs demandes d'extension. Elle s'interroge en effet sur le potentiel éolien réel du site et sur le nombre d'éoliennes qui peuvent s'y implanter.

La CRAT insiste à nouveau sur la nécessité de mener une réflexion globale sur le développement éolien sur l'ensemble du territoire wallon.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.


P.° Pierre GOT,
Président. *B. BRASSINE*
Secrétaire